VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité
Maison de Commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 21/2025

le 25 juin 2025

Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! »

10.03.02-2505-Preavis-21-Reponse-Postulat-Grutta-Etudiants.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! » renvoyé à la Municipalité en date du 28 juin 2023. Une première réponse avait été apportée par la Municipalité avec le préavis N° 22/2024 qui constatait que la Commune ne disposait pas des locaux nécessaires et qu'il n'était pas de sa compétence de proposer la prestation demandée. Durant la séance de commission, la demande initiale ayant évolué vers une approche moins contraignante pour la Commune, la Municipalité a retiré son préavis et entamé une nouvelle réflexion, laquelle a débouché sur le présent document.

2. Préambule

Dans le postulat précité, il est demandé à la Municipalité de créer une salle d'étude silencieuse et/ou des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles – permettant de soutenir les jeunes en formation dans la Commune. Cela aurait notamment pour conséquence de réduire quelques déplacements et proposer des lieux appropriés pour les études et révisions en période d'examen, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas de solutions alternatives praticables dans de bonnes conditions.

La réponse au postulat concerne les étudiants en formation post gymnasiale ou en étude supérieure après apprentissage (HES, Université, EPF, postgrade, etc…), à l'exclusion donc des jeunes en formation nécessitant un accompagnement ou un encadrement professionnels.

L'évaluation des besoins n'étant pas clairement identifiée actuellement, il est difficile de déterminer de manière explicite les infrastructures nécessaires et suffisantes pour répondre avec pertinence et justesse à la demande.

Pour cette raison, la réponse se scinde en plusieurs étapes susceptibles d'évoluer en fonction des besoins avérés et de l'expérience acquise au fil du temps.

3. Situation

Actuellement, il est de notoriété que les salles et locaux dévolus aux écoles sont déjà très occupés durant les périodes scolaires et, par conséquent, une solution doit être trouvée dans d'autres bâtiments de la Commune avant que de nouvelles constructions intègrent ce type de locaux.

Ainsi que le relève le postulant, l'ABCDé et les autres locaux du collège Courbet ne peuvent pas accueillir ces étudiants sans perturbations.

Dès lors que la Commune s'apprête à récupérer le centre de Vassin (cf. préavis N° 39/2024) qui comporte des salles de différentes dimensions actuellement sous-exploitées, la possibilité d'y intégrer des espaces pour les étudiants, tout au moins durant les périodes de révisions et examens, a semblé une opportunité à saisir afin de permettre une première mise à disposition et de tester la pertinence de répondre à ces besoins dans un délai court et à moindre coût.

4. Le projet

Le projet comporte trois phases principales décrites comme suit :

- Sondage effectué auprès de la population estudiantine boélande sur les besoins, les périodes et la durée probable d'usage.
- Mise en place d'une salle (dimension encore à déterminer) au centre de Vassin comprenant les infrastructures nécessaires, soit tables, chaises, accès WIFI, prises 220V, éclairage et WC. La salle sera mise à disposition pour des périodes et horaires qui seront définis avec les futurs usagers et en fonction des plages disponibles.
- Retour d'expérience et adaptation de l'offre si cela est avéré pertinent.

Un règlement d'utilisation de la salle d'étude sera établi pour être ratifié par chaque étudiant afin que l'usage approprié et le but recherché par la mise à disposition des lieux soient respectés.

L'accès au site se fera par un accès électronique (clé ou badge) permettant d'identifier les utilisateurs et autoriser l'accès au WIFI.

5. Les coûts

Les coûts de mise à disposition sont faibles, ils comportent notamment les frais d'électricité, de conciergerie et de nettoyage ainsi que les pertes potentielles de location à des tiers.

Afin de couvrir tout ou partie de ces frais, une participation annuelle de Fr. 20.- par étudiant inscrit sera perçue ainsi qu'une caution de Fr. 50.- pour la mise à disposition d'une clé d'accès électronique.

6. Planning

Afin de répondre aux besoins pour la session d'examen du semestre d'automne, il est prévu le calendrier suivant :

- Sondage auprès des personnes concernées — été 2025
- Organisation et préparation de la salle — août 2025
- Mise à disposition de la salle — dès août 2025 si le besoin est avéré

7. Personnel communal

Le personnel du Service domaines & bâtiments gérera la période de test ainsi que la mise à disposition et l'entretien des locaux.

8. Développement durable

8.1. Social

Le préavis permet de proposer aux étudiantes et étudiants boélands qui en manifesteraient le besoin un local approprié pour les études et révisions en période d'examen, tout en permettant de créer du lien entre eux.

8.2. Économique

Sans incidences majeures

8.3. Environnement

Sans incidences majeures

9. Conclusion

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Postulat de M. Alessio Grutta

Délégué municipal : M. Alessio Grutta

Adopté par la Municipalité : le 2 juin 2025

La Tour-de-Peilz Le 5 juin 2023

Postulat d'Alessio Grutta, Conseiller communal PLR

« Soutenons nos étudiants boélands ! »

Monsieur le Président du Conseil communal,

Madame la Syndique,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il fait bon vivre dans notre Commune, nous ne pouvons pas en dire autant lorsqu'il est question d'y étudier. Plus particulièrement, en ce qui concerne les places de travail disponibles en libre accès sur le territoire communal pour nos étudiants, qu'ils soient **apprentis, gymnasiens ou universitaires**. En effet, bien que notre Commune accueille le plus grand gymnase du Canton, la bibliothèque du gymnase met à disposition une trentaine de places de travail (pour une capacité de 2000 gymnasiens) qui sont exclusivement réservées aux gymnasiens de Burier[1]. Par ailleurs, la création du nouveau Collège Courbet et de l'ABCDé n'a pas permis de pallier le déficit d'offre de places de travail sur le territoire communal. À titre de comparaison, la bibliothèque municipale de Vevey dispose de places de travail et d'une « salle d'étude silencieuse » ouvertes à toutes et tous pendant les heures d'ouverture[2], lorsque celle-ci n'est pas utilisée comme salle d'animation. En outre, la bibliothèque municipale de Montreux-Veytaux met également à disposition des places de travail pour le public[3].

De ce fait, une fois que les étudiants ont quitté les bancs du gymnase pour d'autres horizons (UNI, EPF, HES ou École professionnelle entre autres), ceux-ci doivent nécessairement étudier sur leur lieu d'étude[4], dans d'autres communes voisines ou encore dans le restaurant de la Coop de La Tour-de-Peilz ! À maintes reprises, j'ai été témoin d'étudiants en pleine préparation de leurs examens (notamment en décembre-janvier et mai-juin) aux tables du restaurant avec les nuisances sonores ambiantes que l'on imagine, ce qui n'est pas forcément idéal pour l'apprentissage. Certes, nos étudiants ont toujours la possibilité d'étudier à leur domicile, mais cette solution n'est pas praticable par tout le monde.

Créer une salle d'étude silencieuse et/ou simplement des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles – nous permettrait de soutenir les jeunes en formation habitant notre Commune, notamment en leur épargnant un stress supplémentaire en période de révision et d'examen. D'ailleurs, cela aurait aussi pour conséquence de réduire les déplacements de nos étudiants se rendant – par exemple – aux différents sites de la BCU à Lausanne, et ainsi faire baisser leur empreinte carbone liée au transport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat et demande qu'il soit transmis directement à la Municipalité pour étude.

Alessio Grutta
Conseiller communal PLR

---

[1] Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45.
[2] À savoir du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 14h00.
[3] Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.
[4] Par exemple sur les différents sites de la BCU (Bibliothèque cantonale et universitaire). Le site Unithèque – la fameuse Banane – peut être fréquenté en libre accès de 8h00 à 23h00 tous les jours.